

CHARTRE DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES ET D'ALPHABETISATIONS A L'AGG

Objet

Dans le respect des cultures d'origine, les ateliers sociolinguistiques (ASL) et d'alphabétisation (ALPHA) ont pour objet principaux de favoriser l'intégration sociale des personnes issues de l'immigration en s'appuyant sur l'apprentissage linguistique et une meilleure connaissance des codes de la société d'accueil.

Ces ateliers ont aussi pour but de permettre aux personnes une progression sur le plan de l'autonomie et de la socialisation.

Les ateliers sont ouverts aux personnes majeures qui souhaitent s'inscrire dans une véritable dynamique d'apprentissage de la langue française. Afin de faciliter la progression de la personne, celle-ci a la possibilité de participer aux ateliers pour une durée maximale de trois ans. Cette période écoulée, les intervenants de chacun des Centres Socioculturels s'engagent à orienter la ou les personnes vers un centre de formation qui leur permettra un apprentissage plus intensif de la langue française.

Exceptionnellement pour les ateliers en soirée ou du samedi matin les mineurs sont acceptés.

Modalités d'inscriptions

L'inscription et l'adhésion sont obligatoires, celles-ci se faisant auprès de l'accueil du Centre Socioculturel du Pré Gentil (2, Allée de Colmar à Rosny-sous-Bois), qui coordonne cette action.

Lors de l'inscription, la personne se verra donner un rendez-vous d'évaluation. Trois périodes dans l'année sont proposées et correspondent aux 3 trimestres d'une année scolaire :

Vendredi 3 septembre 2010

Vendredi 12 décembre 2010

Vendredi 8 avril 2011

Engagement

De la part des Centres Socioculturels

- Accueillir les personnes dans des locaux adaptés, avec le matériel nécessaire.
- Transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement des activités et au respect des apprenants.
- Adresser tout les supports de communication nécessaires au bon déroulement de l'atelier.
- Proposer une sortie culturelle par trimestre pour l'ensemble des groupes.
- Transmettre à la fin de chaque trimestre une évaluation contractualisée avec l'apprenant sur ses objectifs à atteindre.

De la part de l'apprenant

- Assiduité et ponctualité
- Chaque personne doit venir avec le matériel nécessaire : cahier et stylo.

Lorsqu'une personne est inscrite aux ateliers, sa présence est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de l'intervenant : certificat médicaux, absence pour enfant malade, démarches administratives.

Dès lors que la personne atteindra le nombre de trois absences successives sans justifications, celui-ci sera radié de l'atelier sans remboursement.

Concernant les activités

En dehors de l'apprentissage linguistique, d'autres activités peuvent être organisées dans le cadre des ateliers, et cela afin de permettre de découvrir le patrimoine culturel de la société d'accueil, mais aussi de favoriser l'intégration sociale.

Ces activités font partie intégrante du cursus des ateliers car elles favorisent la création de liens et l'initiation à différentes techniques.

Concernant les sorties culturelles trimestrielles, elles sont obligatoires et n'engendrent pas de coût supplémentaires.

Dans la mesure du possible, lors de ces activités, les Centres Socioculturels essaieront d'aider l'apprenant à trouver des solutions en cas de besoin de garde d'enfants non scolarisés.

Toute inscription d'une personne aux ateliers ne sera définitive qu'après avoir signé cette charte.

Rosny-sous-Bois, le

L'apprenant

L'intervenant

Le directeur



Centre Socioculturel associatif des Marnaudes

Rue Offenbach – 01 48 12 17 80

&

Centre Socioculturel associatif du Pré Gentil

2 allée de Colmar – 01 48 12 60 30



Centre Socioculturel municipal de la Boissière

317 boulevard de la Boissière – 01 48 12 16 80